

**Organisation de l'examen d'attestation de
 capacité du 7 octobre 2020**

**Les consignes suivantes, à l'attention des candidats, sont à lire attentivement.
 Les candidats doivent respecter scrupuleusement l'organisation et les mesures de garantie
 sanitaire établies sous peine d'exclusion des épreuves par le responsable du centre
 d'examen.**

Gestes Barrières à respecter :

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Mesures de distanciation physique à mettre en œuvre :

- Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade.
- Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4 m² sans contact autour de chaque personne) notamment dans les files d'attente qu'elles soient en intérieur ou en extérieur.

Autres mesures :

- Se désinfecter les mains à la solution hydroalcoolique lors de l'entrée dans la salle, renouveler ce geste régulièrement.
- Disposer de son matériel de composition (stylo, règle, calculatrice...) et ne pas le prêter.
- Disposer de 2 masques chirurgicaux ou grand public conformes aux normes applicables.
- Disposer de son propre flacon de gel hydroalcoolique.



**Le port du masque est obligatoire en permanence, de l'arrivée du candidat à son départ,
 y compris pendant la durée de l'épreuve, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2020-226
 du 30 septembre 2020.**

La présente fiche est à destination des candidats aux épreuves de l'examen d'attestation de capacité.
 Elle fixe les dispositions particulières nécessaires à l'arrivée dans le bâtiment, l'accès à la salle d'examen, la sortie de la
 salle, pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.
 Ces dispositions s'inscrivent dans la déclinaison des mesures gouvernementales. **Les présentes consignes doivent
 être scrupuleusement suivies par les candidat(e)s sous peine d'exclusion des épreuves par le responsable du
 centre d'examen.**

Préparation de la venue du candidat	Le/la candidat(e) s'organise pour évaluer le temps nécessaire et adapté à son temps de transport. Aucune entrée ne sera autorisée après le début de l'épreuve, soit après 14h00.
Arrivée dans le bâtiment	Le/la candidat(e) arrive à l'heure mentionnée sur sa convocation. Cette heure a été définie afin d'éviter les attroupements devant le bâtiment et pour sécuriser le cheminement des candidats jusqu'à la salle d'épreuve.
Entrée dans la salle d'épreuve	Afin de gérer au mieux le flux de candidats, les entrées dans la salle sont échelonnées. Les candidats doivent se conformer aux indications des agents de sécurité pour pouvoir pénétrer dans la salle. Le/la candidat(e) doit se laver les mains à la solution hydroalcoolique aux bornes placées à cet effet en début d'allée, avant de se diriger vers la place qui lui a été attribuée.

<p>Sens de circulation</p>	<p>Options « Commissionnaires » ou « Personnes » Les candidats inscrits en options « Commissionnaires » et « Personnes » entrent les premiers dans la salle d'examen, lors du signal des agents de sécurité. Ils accéderont à leur place par l'allée n°8 et repartiront par l'allée n°7.</p> <p>Option « Marchandises » Les candidats inscrits en option « Marchandises », sont invités à entrer, par ordre alphabétique, par les agents de sécurité. Les candidats dont les noms commencent par A à D (DIENG) accèdent à leur place par l'allée n°2 et repartent par l'allée n°1. Les candidats dont les noms commencent par D (DIMIA) à M (MESSIOUGHI) accèdent à leur place par l'allée n°4 et repartiront par l'allée n°3. Les candidats dont les noms commencent par M (MEZIANE) à Z accèdent à leur place par l'allée n°6 et repartiront par l'allée n°5. VOIR PLAN DE LA SALLE EN ANNEXE</p>
<p>Émargement, Composition</p>	<p>Les candidats doivent placer leur pièce d'identité sur la table, à côté de l'étiquette portant leur nom et leur numéro, ainsi que leur convocation.</p> <p>Ils signent sur la liste d'émergence avec leur stylo personnel lors du passage du surveillant.</p> <p>Il est interdit de se déplacer sans autorisation préalable dans la salle d'épreuves.</p>
<p>Sortie aux sanitaires</p>	<p>Le/la candidat(e) désirant se rendre aux toilettes doit se signaler auprès du surveillant en levant la main, doit être accompagné(e) et utilise la solution hydroalcoolique placée en sortie de sanitaires, avant de regagner sa place pour continuer sa composition.</p>
<p>Gestion de la fin de l'épreuve</p>	<p>Les candidats respectent la procédure suivante pour la remise des copies.</p> <p><u>En cas de sortie prématurée</u>, le/la candidat(e) qui souhaite rendre sa copie se signale en levant la main au surveillant en restant à sa place. Au signal du surveillant, il/elle apporte sa copie à la table du surveillant, après avoir débarrassé sa table, et doit signer une 2^e fois sur la liste d'émergence <u>avec son stylo personnel</u>.</p> <p><u>En fin d'épreuve</u>, les candidats cessent de composer sur ordre du responsable de salle. Ils doivent débarrasser leur table. Ils sont invités, un à un, par appel du surveillant à remettre leur copie sur la table du surveillant et à signer une 2^e fois sur la liste d'émergence <u>avec leur stylo personnel</u>.</p> <p>Dans tous les cas, les candidats doivent jeter les documents dont ils n'ont plus besoin dans la poubelle prévue à cet effet, à côté de la table du surveillant.</p> <p>Les candidats sont invités à quitter les lieux immédiatement, en utilisant l'allée spécifiée au § « sens de circulation », à ne pas stationner à l'extérieur des salles d'examen ou des bâtiments pour ne pas créer d'attroupements.</p>
<p>Dispositions spécifiques pour les candidats bénéficiant d'un tiers temps supplémentaire</p>	<p>3 candidats bénéficiant d'un tiers temps supplémentaire sont convoqués au siège de la DREAL.</p> <p>Ils sont convoqués à 12h20, pour un début d'épreuve à 12h40 précises.</p> <p>Au moment de leur arrivée, ils sont invités à téléphoner au numéro suivant : 04 26 28 60 37 afin qu'une personne vienne les accueillir à l'entrée du bâtiment et les accompagne jusqu'à la salle d'examen.</p> <p>Aucune sortie n'est autorisée avant 15h00.</p> <p>La gestion de l'épreuve et les consignes sont les mêmes que pour les candidats convoqués au Double-Mixte à l'exception du chapitre sens de circulation.</p>